ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations, etc., d'une Grocerie et Buvette.

American Brewing Co. vs Bernard Riley

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,173—En vertu d'un ordre de vente dans cette affaire, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 13 avril 1898, à 10 heures 30 a.m. de la propriété ci-après décrite à savoir—

Au local coin des rues Bienville et Nord Johnson. Le contenu et installations, etc., d'une grocerie et buvette, que contient ledit local, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Farrar et Lemle, avocats des plaignants.

9 av—9 av 13 inc

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPECIALE DU COMMISSIONNAIRE, No 12,626—JudahHart vs Municipal Ice Manufacturing Company — Dans l'intervention de Geo S. Dodds—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, (Division de la Nouvelle Orléans).

Conformément à un décret rendu par l'Hon Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre ectroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, samedi le 7ème jour de mai 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite, à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans Louisiane, le 30me jour de janvier 1892 comme suit à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Water, Market, New Levée et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit: à

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds dix pouces; une profondeur et façade de la rue Market, dont il forme l'encoignure, de cent soixante douze pieds sept pouces et six lignes, de là, le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle Levée, cent cinquante neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de Mr Closkey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville; les dix sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'îlet No "34 A" sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'îlet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levée), Water, Market et St-James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19, d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de quatre vingt-treize pieds trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit, de cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No neuf, et cent dix-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No onze, le lot No onze mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix" et cent trente deux pieds six pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze"; le lot No "douze" forme l'encoignure des rue Water et Market, et mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No Onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds sept pouces et six lignes, et le lot No Treize mesurant vingt sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; aussi, tout et particulièrement les machines, bouilloires, mécaniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie.

La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 30me jour de janvier 1892, pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public et de toutes les réclamations d'aucun porteur ou porteurs de bons et coupons garantis par ladite hypothèque, et libre de tous liens et charges de toute hypothèque postérieure ou légale privilégiée, mais soit aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle ladite vente est faite, lesquelles seront assumées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le bureau du greffier de la Cour de Circuit des Etats Unis à la Nouvelle Orléans, Lne.

ALCEE LE BLANC.
Commissionnaire Spécial.

6 avril—6 17 24—mai 1

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage entre les héritiers de tout âge.

JEUDI, 21 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune, par W. C. Robinson, encanteur, bureau 812 rue Commune, Hennen Building, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date et signé le 19 mars 1898, dans l'affaire de la succession de Emilie Louise Offensandt, épouse de Hans Karl Bridgleb, décédé, et de Henriette Thérèse Offensandt, épouse de Geo W. Albers, décédé, consolidé, No 55,560 du Dossier, je procéderai à vendre aux enchères publiques.

Cinq certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 238 borné par les rues Lesseps, Bourgogne, Dauphine et Poland, désigné par les Nos 14 B, 15, 16, 17 et 18 sur un arpentage fait par Frank H. Waddell C. E., en date du 18 mars 1898, conformément auquel arpenage lesdits lots mesurent comme suit: Lot 14 B., forme l'encoignure des rues Lesseps et Bourgogne et mesure 35 pieds 9 pouces de face sur la rue Lesseps par une profondeur et face sur la rue Bourgogne de 115 pieds, entre lignes parallèles. Lot 15 à 18 inclusivement mesurent chacun 31 pieds de face sur la rue Lesseps, par 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Un tiers comptant, la balance en un et deux ans à 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Taxes de 1898 à être assumées par les acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur, et payera pour les actes de vente pardevant John J. Ward, notaire.

20 mars — 20 27 — avril 3 10 14 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

LA PLUS GRANDE VENTE A L'ENCAN

DE

BIJOUX

JAMAIS FAITE EN CETTE VILLE.

$250,000

DE

Diamants, Belles Montres, Bijoux en or et ARGENTERIE.

Le Propriétaire se retirant des affaires.

Ce lot comprend le stock en affaires de **A. M. Hill** et est reconnu comme étant le **Plus Riche et le Plus Etendu** hors la ville de New York. La vente commencera

MERCREDI, 16 MARS, à 10 A. M.

AUX

Nos 631-635 rue du Canal, près Royale

Et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

La vente sera positivement sans réserve.

CONDITIONS—COMPTANT.

E. CURTIS, Encanteur.

13 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph M. Billgery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,270—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Anna Barbara Horach, veuve de Jos. M. Billgery, exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
6 avril—6 10 15 Greffier

Succession de Calvin F. Ladd

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,228—Division D.—Attendu que Anna Ladd, veuve de Calvin F. Ladd, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calvin F. Ladd, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
5 avril—5 10 15 Greffier.

Succession de Laurent Lacassagne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 48 277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le 2d compte présenté par Marie L. Casey administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUERIN,
30 mars—30 —av—3 8 Greffier.

Succession de Joseph Fredericks.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,372—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Joseph Fredericks, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
30 mars—30—avril 3 8 Greffier.

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personne intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de décembre 1897 présenté par A. G. Ricks, Receveur, de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
7 avril—7 11 16 Greffier.

Succession de Mme Jno. T. Bosley Vve de Jno. T. Parten.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 52 207—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. L. Burton, Exécuteur Testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour

PAUL O. GUERIN.
2 avril—2 6 11 Greffier.

Succession de Mme C. H. Woolrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,980—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie L. Casey administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
2 avril - 2 6 11 Greffier.

Succession de G. Terranova et de Francesca Fiorito, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 52,668—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Grover, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
1er avril—1 5 10 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Cour Civile de District— No 56 237—Division B—Frank E. Sprague vs ses créanciers—Ordre de Cour Que la cession des biens du pétitionnaire Frank E. Sprague, soit et est acceptée, par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public, en son bureau, Honnen Building, en cette ville le 28me jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétionnaire élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et biens du dit pétionnaire soient suspendues et que Joseph K. Boland soit nommé et assermenté comme syndic provisoire fournissant caution pour la somme de mille dollars et prenant le serment requis par la loi

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1898.

(Signé) FRED. D. KING, juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN,
8 avril—8 19 28 Député-Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bonne Localité pour Affaires et pour Résidence,

2122 rue Magasins,

Entre les rues Jackson et Joséphine.

Mlle Mary V. Leech vs Veuve M. Leech, Tutrice, et als.

No 52.525.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 138 rue Carondelet—JEUDI, 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 17 juin 1897 et signé le 23 juin 1897, par l'honorable Fred. D. King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus décrites, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Le bon emplacement pour affaires et pour Residence, comprenant la Bâtisse en briques à deux étages No 2122 rue Magasins dans le quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Jackson et Joséphine, contenant un magasin et deux chambres dans le fond au rez de chaussée cinq chambres à l'étage supérieur, cour, etc., étant la moitié d'un certain lot de terre désigné par le No 24 sur un plan dans le bureau de Jas Graham, ancien notaire, en date du 28 février 1855, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins par une profondeur de 130 pieds et étant la moitié la plus près de la rue Joséphine du dit lot; la dite moitié mesurant 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes sur la rue Magasins par 130 pieds de profondeur.

Une solide bâtisse en briques dans une section prospère, près de toutes les commodités.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 14

Cottage double en briques bien situé,

119 et 121 rue Villeré.

PAR MACON DENIS et KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138, rue Carondelet. Jeudi, 14 avril 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune il sera vendu aux enchères publiques.

Le cottage double en briques, bien situé, Nos 119 et 121 rue Villeré entre les rues Canal et Cleveland, contenant quatre chambres de chaque côté, cour, etc. Lot 34x95 avec l'usage d'une allée commune sur le côté. 12 pieds de large, s'étendant de la rue Villeré à la rue Robertson. Voyez le plan pour information. Tout près de la rue du Canal, lesquelles propriétés ne manquent jamais de locataires, et c'est instement l'endroit pour placer votre argent avec sécurité et avec chance de profit Loyers aux taux de $288 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt, clauses usuelles, l'acquéreur payera les taxes de 1898; 10 pour comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Maxime Quevious, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 27—avril 3 10 14

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BOIS! BOIS! BOIS!

Environ 11,000 Pieds.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur —Bureau, No 336 rue Carondelet—Le LUNDI, 11 avril 1898, à 11 heures A. M., dans la Cour No 4 de la Y & M. V. R R. Co., rue Poydras, près Howard, il sera vendu, conformément à l'acte 124 de la session de 1890 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par porteurs ordinaires de tout fret non réclamé et régissant la disposition des produits de ladite vente, etc.:

Onze mille pieds de bois de construction, plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 mars—30—avril 3 10 11

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,474—Cour Civile de District, Division "B", Paroisse d'Orléans.

Succession de Angelle et Jean Castro.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite cour, le dit ordre daté et signé le 8 mars 1898 et adressé à moi, je procéderai à vendre aux enchères publiques le MERCREDI 13 avril 1898, à midi, en mon bureau No 345 rue Carondelet, tous les droits, titres, intérêts et réclamations dans les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 613, borné par l'avenue Tulane les rues Gravier, White et Dupré, désigné par le No 25 et mesurant 23 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Tulane sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 654, borné par les rues Bandin, Salcedo, Lopez et Banks, désigné par le No 12 et mesurant 31 pieds de face à la rue Baudin sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant, acte de vente pardevant Robt P. Upton, N. P., aux frais des acquéreurs

W. D. KINGSTON, Encanteur
345 rue Carondelet.

13 mars—13 20 27—avril 3 13

Succession de John Costello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 49,288—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert Quayle, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN.
Greffier.

31 mars—31—avril 4 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS A. RICHARDS & CIE

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 12 AVRIL

Succession de George A. Petit.

Propriétés de valeur des 2e et 3e Districts Comprenant des magasins à un et deux étages en briques, avec attique et deux résidences connues, situées et portant les numéros 1038 rue St-Philippe, coin Remparts; 522 rue Villeré, près St-Louis, 2811 Nord Peters, près du N. O. N. E. R. R. Depot.

PAR LOUIS A. RICHARDS, et Co, Louis A. Richards Encanteur — Bureau, 629 rue Commune — Mardi 12 avril 1898, à midi, à la Salle de la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et par suite d'un ordre portant la date du 28 fév. 1898 homologuant et approuvant les résolutions d'un conseil de famille tenu pardevant Antoine Doriocourt, notaire public, de cette ville, le 17me jour de février 1898, au nom des mineurs John L. Petit et Victor Petit; et en vertu et par suite d'un jugement rendu le 7 mars 1898, et signé le 11 mars 1898, lesquels jugements et ordre ont été lancés et signés par son Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée succession de George A. Petit, No 36,190 du dossier de ladite Cour, et pour le compte de toutes les parties intéressées seront vendues à l'encan les propriétés suivantes telles qu'elles sont décrites plus bas à savoir:

1° No 1038 rue St-Philippe, à l'encoignure Remparts. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Jackson et Joséphine, contenant un magasin et deux chambres dans le fond au rez de chaussée cinq chambres à l'étage supérieur, cour, etc., étant la moitié d'un certain lot de terre désigné par le No 24 sur un plan dans le bureau de Jas Graham, ancien notaire, en date du 28 février 1855, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magasins par une profondeur de 130 pieds et étant la moitié la plus près de la rue Joséphine du dit lot; la dite moitié mesurant 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes sur la rue Magasins par 130 pieds de profondeur.

Une solide bâtisse en briques dans une section prospère, près de toutes les commodités.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix d'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars — 13 20 27 — avril 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Mardi, 26 Avril. Encoignure Remparts et Piété. Cottage Double en Bois, Couvert en Ardoises.

PAR LOUIS A. RICHARDS, & CO—Louis A. Richards, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune—Le MARDI, 26 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Bourse des Encanteurs) Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 29 septembre 1897 et signé le 6 octobre 1897, aussi en vertu d'un ordre signé et daté le 25 mars 1898 approuvant et homologant les procédures d'une réunion de famille tenue pardevant F. D. Charbonnet notaire, le 17me jour de mars 1898, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée succession de Mme Marguerite Parr épouse décédée de John Hemel, No 53,950 du docket de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville et désigné par le No 2 de l'îlet No 7, borné par les rues Remparts, St Claude, Piété et Louisa, lequel lot forme l'encoignure et mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Piété sur 100 pieds de profondeur et façade sur la rue Remparts.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres et cuisine, hangar, citerne, etc, loué de chaque côté $7 par mois.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans, 8 pour cent d'intérêt, clauses usuelles, l'acquéreur payera les taxes de 1898; 10 pour comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. Maxime Quevious, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 27—avril 3 10 14

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BOIS! BOIS! BOIS!

Environ 11,000 Pieds.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur —Bureau, No 336 rue Carondelet—Le LUNDI, 11 avril 1898, à 11 heures A. M., dans la Cour No 4 de la Y & M. V. R R. Co., rue Poydras, près Howard, il sera vendu, conformément à l'acte 124 de la session de 1890 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par porteurs ordinaires de tout fret non réclamé et régissant la disposition des produits de ladite vente, etc.:

Onze mille pieds de bois de construction, plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.

30 mars—30—avril 3 10 11

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54,474—Cour Civile de District, Division "B", Paroisse d'Orléans.

Succession de Angelle et Jean Castro.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite cour, le dit ordre daté et signé le 8 mars 1898 et adressé à moi, je procéderai à vendre aux enchères publiques le MERCREDI 13 avril 1898, à midi, en mon bureau No 345 rue Carondelet, tous les droits, titres, intérêts et réclamations dans les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 613, borné par l'avenue Tulane les rues Gravier, White et Dupré, désigné par le No 25 et mesurant 23 pieds, 4 pouces de face à l'avenue Tulane sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 654, borné par les rues Bandin, Salcedo, Lopez et Banks, désigné par le No 12 et mesurant 31 pieds de face à la rue Baudin sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant, acte de vente pardevant Robt P. Upton, N. P., aux frais des acquéreurs

W. D. KINGSTON, Encanteur
345 rue Carondelet.

13 mars—13 20 27—avril 3 13

Succession de John Costello.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 49,288—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert Quayle, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN.
Greffier.

31 mars—31—avril 4 9

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIÉTÉS PRODUCTIVES

—ET—

Avantageusement Situées dans le Troisième District.

Nos 1419 et 1421 avenue des CHAMPS-ELYSEES, entre les rues VILLERE et ROBERTSON, résidence double à un étage, en parfait état, dans une localité s'améliorant rapidement, près des églises, chars électriques, marchés, écoles et autres avantages. Voisinage des plus désirables. Est toujours louée $15 par côté, louée maintenant $2 88 par an, ou $24 pour les deux côtés.

Encoignure des RUES COLOMBUS et GALVEZ, élégante résidence double à un étage, en parfait état, dans un voisinage prodigieusement amélioré et continuant à s'améliorer, avec toutes les commodités à portée de la main. Louée au taux réduit de $240 par an payable mensuellement.

No 1448 rue ROCHEBLAVE entre les rues COLOMBUS et KERLEREC. Un gentil cottage, retiré de la rue, élevé de 7 pieds, en parfait état et condition et à proximité de toutes les commodités. Le meilleur des voisinages

Succession d'Angélia Reisblanc Veuve de Jules Verlin Dé Gray.

No 55,884—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune—MERCREDI 4 mai 1898, à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1898, pour le compte de ladite succession la suivante décrite propriété à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là-dessus situé dans le troisième district de cette ville, formant l'encoignure des rues Galvez et Colombus, dans l'îlet borné par les rues borné par les dites rues et les rues Johnson et Kerlerec, mesurant 30 pieds de face à la rue Galvez sur 80 pieds de profondeur et de façade à la rue Columbus.

Les améliorations consistent en une élégante résidence double à un étage, en bon état, ayant trois chambres de chaque côté, cuisine, citerne, latrine, etc. Louée de chaque côté $10 par mois. Connue sous le Nos municipaux 1480 et 1482 rue Galvez.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là-dessus situé dans le Faubourg Franklin dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 4 borné par les rues Champs-Elysées, Robertson, (autrefois St Jean Baptiste), Villeré, (autrefois Girod) et Marigny, mesurant, en mesure américaine 40 pieds de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une très élégante résidence double à un étage avant dix chambres en tout, cit rne latrines etc. Louée $24 pour les deux côtés ou $288 par an, payable mensuellement. Connue sous les Numéros municipaux 1419 et 1421 rue Champs-Elysées. Le logement No 1422 à un large passage comme entrée et un hangar dans le fond.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances là dessus, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet No 1192, borné par les rues Rocheblave, Colombus, Tonti et Kerlerec, désigné comme lot 3, d'après le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, le 10 décembre 1860 et déposé en l'étude de C. E. Fortier autrefois un notaire en cette ville, comme le plan 58, livre 1, une copie certifiée duquel plan est annexée à un acte passé par devant M. V. Dejan notaire, le 26 juillet 1894, et mesurant d'après ce plan 31 pieds 7 pouces et une ligne et demie de face à la rue Rocheblave, 32 pieds 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Colombus, le séparant du lot No 8 et de 69 pieds 11 pouces 6 lignes sur la ligne du côté vers la rue Kerlerec, le séparant du lot No 10 lequel lot No 10 forme l'encoignure des rues Rocheblave et Kerlerec et lequel dit lot No 9 commence à une distance de 31 pieds 7 pouces et une ligne et demie de l'encoignure des rues Kerlerec et Rocheblave.

Les améliorations consistent en un joli cottage retiré de la rue, élevé d'environ 7 pieds, ayant vestibule au centre, avec deux chambres de chaque côté du vestibule galerie sur le devant, 1 cabinet de toilette, latrine, citerne, etc, au rez-de-chaussée, salle à manger, cuisine etc. A toujours été habité par le propriétaire. Rapporte $20 par mois. Le cottage est en parfait état. Les personnes désirant un petit "home" dans un bon et bien habité voisinage feraient bien de le visiter avant la vente. Connu sous le numéro municipal 1448 rue Rocheblave.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs datés du jour du passage de l'acte de vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement et garantis par liens, privilèges et hypothèques spéciales du vendeur; les acquéreurs devant assurer les maisons et autres améliorations jusqu'au montant des billets et transférer les polices. Les actes devront contenir la clause de non aliénation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devront assumer le paiement, en plus et au dessus du prix d'adjudication de toutes les taxes de 1898, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication et dans le cas où les acquéreurs ne conformeraient pas avec l'adjudication faite, dans les quinze jours qui la suivront, seront mis en défaut sans aucune autre formalité, et les acquéreurs n'auront droit aux loyers qu'à partir de la date du passage des actes de vente.

Actes de vente pardevant M. V. Dejan, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 avril—3 5 10 17 24 mai 1 8

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Josephine Bodenheimer versus Hyman Kiersky, son époux.

No 54,362—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN.—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 avril 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge Fred. D. King, juge de la Cour Civile, Division B, signé le 11 mars 1898, dans l'affaire ci dessus intitulée:

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, anciennement paroisse de Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Harmonie, Chippewa et Pleasant, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson daté le 26 avril 1836, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville.

Leadits lots sont désignés par les numéros 7 et 8 et mesurant comme suit:

Le lot No 7 mesurant trente (30) pieds sept (7) pouces de face à la rue Chippewa, cent quatre (104) pieds sur la ligne séparant du lot No 6, et cent huit (108) pieds neuf (9) pouces sur la ligne le séparant du lot No 8, et le lot No 8 mesurant trente (30) pieds, sept (7) pouces de face à la rue Chippewa, cent huit (108) pieds et neuf (9) pouces sur la ligne le séparant du lot No 7, et cent treize (113) pieds six (6) pouces sur la lig